



Note d'information relative aux visas nationaux

Visa d'études / cours de langue

Remarques générales

- Avant de vous présenter, veuillez prendre rendez-vous pour une demande de visa Etudes/cours de langue via le système de prise de rendez-vous du Ministère des Affaires étrangères. Vous trouvez le lien sur la page web de l'Ambassade. Veuillez vous présenter personnellement au guichet et soyez ponctuel.
- Les documents non délivrés en allemand doivent être présentés accompagnés d'une traduction en allemand effectuée par un traducteur agréé. Cette règle ne s'applique pas à la page d'identité du passeport.
- Les certificats, diplômes ou documents similaires fournis doivent être des originaux avec apostille/légalisation des signatures apposées du Ministère des Affaires Etrangères malgache. Les originaux vous seront restitués après le traitement de votre demande.
- La délivrance de visa requiert en général l'approbation du service compétent pour les étrangers en Allemagne. Le visa ne peut être délivré qu'après réception de cette approbation.
- **La durée régulière de traitement des demandes de visa est d'environ trois mois**, mais peut être plus longue dans certains cas.
- Les réservations de billets d'avion ne sont pas nécessaires pour faire une demande de visa. Ne réservez votre billet qu'après obtention de votre visa.
- La représentation à l'étranger se réserve le droit de demander d'autres pièces.
- Les dossiers de demande incomplets retardent la procédure et peuvent entraîner un refus de la demande.
- **Nous vous prions de ne pas vous enquérir de l'état d'avancement de votre dossier avant l'expiration de la durée régulière de traitement de votre demande.** Cela engendre en effet un surcroît de travail important pour le service des visas auquel il n'est pas possible de répondre.

Informations générales

Les étudiants étrangers admis dans un établissement d'enseignement supérieur allemand (le cas échéant, après un cours de langue préparant aux études) ou dans un collège d'enseignement propédeutique pour étudiants étrangers (Studienkolleg) peuvent déposer une demande de visa pour études en Allemagne. Il est conseillé de se préoccuper **le plus tôt possible** de l'admission ou de l'accord de l'établissement concerné.

→ Pendant vos études, vous avez le droit d'exercer des activités annexes pour gagner votre vie.

→ Au terme de vos études, vous avez la possibilité de chercher un emploi.

La liste ci-après vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de demande de visa est complet. Tous les documents figurant sur cette liste doivent être soumis **sous la forme et dans l'ordre** requis.



Check-list pour les demandes de visa

Les documents suivants doivent être tous présentés pour chaque demande.

- Deux (2) [formulaire de demande VIDEX](#), dûment remplis et signés avec des informations en vertu de l'article 54 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne (AufenthG)
- Deux (2) photos d'identité récentes pour passeport biométrique
- Un **passeport** en cours de validité (signé à la main, avec au moins 2 pages vierges)
- Deux (2) copies simples de la page d'identité de votre passeport en cours de validité.
- Original de votre attestation d'admission aux études supérieures/au Studienkolleg et deux (2) copies, avec indication de la langue d'enseignement.
- Si disponibles : original de l'attestation d'autres diplômes universitaires et deux (2) copies.
- Curriculum vitae en Allemand ou dans la langue d'enseignement avec deux (2) copies.
- Lettre de motivation en Allemand ou dans la langue d'enseignement avec deux (2) copies.
- Original de l'attestation des connaissances linguistiques pour les études ou pour les cours de langue préparatoires aux études (si cela n'est pas confirmé par l'établissement dans la décision d'admission): en règle générale au moins niveau B1 dans la langue d'enseignement.
- Ce présent check-list (1 exemplaire)
- Justificatif attestant que vous disposez de moyens financiers suffisants.

Financement

Pour son séjour en Allemagne, le demandeur doit disposer d'**au moins 934 euros par mois**. Lorsque vous déposez votre demande de visa, vous devez attester que vous disposez de moyens financiers pour un an au minimum, à savoir au moins 11 208 euros (p. ex. au moyen d'un compte bloqué ou d'une déclaration de prise en charge formelle). Par dérogation, **les candidats à des études** qui n'ont pas d'avis d'admission et qui demandent un visa au titre de l'art. 17, al. 2 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne doivent disposer d'au moins 947 € par mois (soit 11 364 € par an).

En cas de financement au moyen d'un compte bloqué : le compte bloqué doit être ouvert **AVANT** d'effectuer la demande de visa. Lors du dépôt de la demande de visa, **seule la confirmation officielle d'ouverture du compte**, avec indication du montant total versé et du montant disponible mensuellement, est acceptée. Une confirmation ne faisant pas mention de ces montants ne suffit pas.



- Justificatif attestant une couverture d'assurance maladie suffisante.

Si, en tant qu'étudiant, vous souhaitez être affilié au régime légal d'assurance maladie, veuillez noter que vous ne pourrez en bénéficier que lorsque vous aurez votre domicile en Allemagne et que vous serez inscrit à l'université. En cas d'entrée sur le territoire allemand à une date antérieure, vous devez souscrire à une assurance maladie privée qui vous couvrira jusqu'à votre inscription à l'université et jusqu'à votre prise en charge par le régime légal d'assurance maladie. Dans leurs conditions d'assurance, les assurances maladie voyage peuvent exclure la couverture dès lors qu'un séjour de longue durée ou permanent est prévu. Veuillez également noter que même les assurances maladie destinées aux étrangers en Allemagne peuvent comprendre une exclusion de ce type.

Pour les cours de langue ou stage préparatoires aux études

- Admission au cours de langue ou au stage préparatoires aux études.

Demandeur d'une nationalité autre que la nationalité malgache

- Permis de residence malgache

Droits de visa

- Les frais de traitement de dossier s'élèvent à 75 euros, payable en espèces et en Ariary

Caractère complet ou incomplet de la demande

- La demande est complète : Oui Non, les informations / pièces manquantes n'ont pas été cochées.

Déclaration en cas de demande incomplète :

Il m'a été indiqué que ma demande était incomplète. Je sais que la soumission d'une demande incomplète peut entraîner un refus de ma demande. Je souhaite tout de même déposer ma demande.

_____ Lieu, date, signature